



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 avril 2021  
Français  
Original : anglais

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Cinquante-quatrième session  
Vienne, 28 juin-16 juillet 2021

## Présence régionale de la CNUDCI

### Note du Secrétariat

#### Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique

1. Depuis la cinquante-troisième session de la Commission, le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique a mené ses activités conformément aux lignes d'action prioritaires recensées dans le cadre stratégique du secrétariat de la CNUDCI pour les activités d'assistance technique (A/66/17, par. 255, et A/CN.9/724, par. 10 à 48), ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié, à savoir : a) soutenir les initiatives prises par les secteurs public et privé et la société civile pour améliorer les échanges internationaux et le développement en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI ; b) fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux États de la région, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement ; c) nouer des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées pertinents des Nations Unies, et participer à ce type de partenariats et d'alliances ; d) améliorer l'information, les connaissances et les statistiques par le biais de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication, y compris dans les langues régionales ; et e) assurer la communication entre les États et la CNUDCI pour les activités de la Commission qui ne sont pas de nature législative au cours de la période considérée, soit entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021.

#### Promotion de l'adoption universelle des instruments de la CNUDCI

*Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 5, 8, 9, 10, 16 et 17*

2. Malgré les répercussions constantes des mesures prises pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment les restrictions en matière de déplacements et les contraintes d'organisation imposées dans toute la région, au cours de la période considérée, le Centre régional a continué de mener les activités phares décrites ci-après et, en outre, d'en élargir la portée et l'accessibilité virtuelle. Ces activités phares ont pour objectif de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces, et de donner régulièrement aux acteurs régionaux l'occasion d'apporter des



contributions de fond aux travaux législatifs actuels de la CNUDCI ainsi qu'à ceux qu'elle pourrait mener dans l'avenir :

### CISG@40

a) Pour célébrer le quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) (« CVIM »), le secrétariat de la CNUDCI organise entre 2020 et 2022 plusieurs activités sur le thème « CISG@40 » afin de promouvoir l'adoption, une large application et une interprétation uniforme de cet instrument<sup>1</sup>. Dans la région Asie-Pacifique, le Centre régional a :

i) Coorganisé avec le Centre d'arbitrage international dans les domaines de l'investissement et du commerce une conférence virtuelle dans le cadre de l'initiative CISG@40, à l'occasion de laquelle des juristes et des responsables gouvernementaux de toute la région ont été invités à discuter des avantages que présenterait la CVIM au lendemain de la COVID-19, ainsi que de son éventuelle adoption par le Pakistan et d'autres pays de la région Asie-Pacifique ; une quarantaine de spécialistes de 15 pays ont participé en distanciel à cette manifestation (Lahore (Pakistan), 6 octobre 2020) ;

ii) Coorganisé avec le Comité national de coordination Australie-CNUDCI, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, un séminaire sur la CVIM et l'internationalisation du droit commercial au cours des 40 dernières années (Australie, 23 octobre 2020) ;

iii) Appuyé, en collaboration avec le secrétariat de la CNUDCI à Vienne, la manifestation coorganisée avec le Ministère de la justice de Hong Kong (Chine) et l'Asian Academy of International Law pour célébrer le quarantième anniversaire de la CVIM, et portant plus précisément sur l'utilisation de cet instrument au service du commerce mondial, considéré dans une perspective théorique et pratique ; au cours de cette manifestation d'éminents universitaires, praticiens et responsables gouvernementaux se sont penchés sur la contribution de la CVIM au développement du droit international des ventes, son champ d'application, la formation des contrats et le règlement des différends. Au total, 168 participants de 26 pays y ont assisté (Hong Kong (Chine), 27 octobre 2020) ;

iv) Coorganisé plusieurs autres manifestations phares, dont des débats consacrés à la CVIM, tels que la session extraordinaire de la CNUDCI, la Conférence internationale de l'Institut de recherche en politique judiciaire et l'édition 2020 de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI, comme précisé ci-dessous aux paragraphes 2 c), e) et f) ;

b) Les mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 qui ont été maintenues pendant la période considérée ont eu des répercussions sur les activités ci-après liées à la CVIM :

i) Deuxième conférence de la CNUDCI pour l'Asie du Sud (New Delhi, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2020 ; en attente de reprogrammation) ;

ii) Masterclass sur la rédaction de contrats avec la participation de la Cour d'arbitrage international de Shenzhen, dans le cadre de l'initiative CISG@40 (Shenzhen (Chine), janvier 2021 ; reportée au troisième trimestre de 2021) ;

iii) Manifestation CISG@40 organisée en collaboration avec l'Université Chulalongkorn (Bangkok, février 2021 ; reportée à octobre 2021).

<sup>1</sup> La présente note porte sur les activités de l'initiative CISG@40 organisées ou soutenues par le Centre régional. Une note du Secrétariat intitulée « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/1058) fournit de plus amples informations sur l'initiative mondiale CISG@40 découlant des travaux de la Commission dans leur ensemble. D'autres informations sur cette initiative mondiale sont également disponibles à l'adresse suivante : [uncitral.un.org/cisg40](http://uncitral.un.org/cisg40).

Le Centre régional s'efforce de reprogrammer dès que possible les activités reportées.

### **Session extraordinaire de la CNUDCI**

c) La session extraordinaire de la CNUDCI (Séoul, 3 et 4 novembre 2020), coorganisée par le Centre régional et le Ministère de la justice de la République de Corée avec l'appui de la division internationale du Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB International), a permis à des représentants d'États et d'organisations internationales de mieux connaître la CVIM, la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) (« Convention sur les communications électroniques »), la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (2017), la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) (« Convention de New York »), la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international de 1985 avec les amendements adoptés en 2006 (« Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage ») et la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (New York, 2018) (« Convention de Singapour sur la médiation »). Les participants ont eu des échanges concernant les expériences et les tendances récentes dans leurs pays respectifs ainsi que l'incidence de la COVID-19 sur le règlement des différends. Cette manifestation hybride a réuni des représentants de 15 pays (Chine, Fidji, Inde, Maldives, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande) et de 5 organisations intergouvernementales de la région (Banque asiatique de développement, Centre du commerce international en République démocratique populaire lao, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (« CESAP »), Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est et Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies en République démocratique populaire lao).

### **Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges**

d) La Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, dont la neuvième édition s'est tenue à Séoul les 5 et 6 novembre 2020, est une conférence régionale annuelle, organisée conjointement avec le Ministère de la justice de la République de Corée, KCAB International, le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). Sur le thème « Le nouveau paysage de l'arbitrage : 2020 et au-delà », les participants se sont penchés sur les propositions actuelles de réforme dans le domaine du règlement des différends entre investisseurs et États (« RDIE »), le projet de dispositions relatives à l'arbitrage accéléré examiné par la CNUDCI et des propositions novatrices concernant les audiences virtuelles et à distance. Plus de 300 personnes de 39 pays s'étaient inscrites à la Conférence.

### **Conférence internationale de l'Institut de recherche en politique judiciaire**

e) La Conférence internationale de l'Institut de recherche en politique judiciaire (Séoul, 12 et 13 novembre 2020) a été organisée conjointement avec ce dernier, la Conférence de La Haye de droit international privé et l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), sur le thème « Contentieux commercial international : évolutions récentes et défis futurs ». Quarante experts mondiaux ont été invités à assister à cette conférence hybride de deux jours en République de Corée pour discuter de la CVIM, des sûretés mobilières, de l'insolvabilité, du règlement des litiges et du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (« CLOUT »). Le public était composé d'environ 150 juges, hauts fonctionnaires et juristes de 10 pays de la région Asie-Pacifique et d'ailleurs.

### Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI

f) La septième édition de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI, qui s'est déroulée au dernier trimestre de 2020, avait pour objectif de faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir l'étude par les théoriciens du droit et les étudiants en droit<sup>2</sup>. Les universités de la région ont été invitées à participer aux commémorations en organisant des manifestations universitaires qui comprenaient aussi bien des réunions-déjeuners que des conférences internationales de plusieurs jours. Malgré les contraintes liées à la COVID-19, 35 établissements partenaires, nombre record, ont coorganisé 19 manifestations sous forme virtuelle ou selon des modalités hybrides dans 10 pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Chine, y compris les Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam), rassemblant en direct plus de 8 500 participants. À l'occasion de son quarantième anniversaire, la CVIM a été le thème central de ces manifestations. D'autres sujets intéressant la CNUDCI ont été traités, notamment le règlement des différends, le RDIE, les micro-, petites et moyennes entreprises (« MPME »), l'insolvabilité, les sûretés et le commerce électronique. Des manifestations portant sur la CVIM, lors desquelles le Centre régional a présenté des exposés ou auxquelles il a contribué d'une autre manière, ont été organisées avec les partenaires et établissements universitaires suivants :

- i) Université nationale de Séoul (Séoul, 14 septembre 2020) ;
- ii) Université chinoise de sciences politiques et de droit (Beijing, 23 septembre 2020) ;
- iii) Institut de sciences politiques et de droit de Shanghai et CCI (Shanghai (Chine), 26 septembre 2020 et 9 et 10 octobre 2020) ;
- iv) Royal Melbourne Institute of Technology, en collaboration avec la CCI (Melbourne (Australie), 13 octobre 2020) ;
- v) Université de droit d'Hô Chi Minh-Ville et CCI (Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), 11 novembre 2020) ;
- vi) Université de Wuhan, CCI et Centre d'arbitrage international de Hong Kong. La conférence a réuni quelque 4 600 participants (Wuhan (Chine), 28 novembre 2020) ;
- vii) Université de Macao, avec l'appui du Centre d'arbitrage du Centre de commerce international de Macao (Macao (Chine), 4 décembre 2020) ;
- viii) Université de commerce extérieur, en collaboration avec le Vietnam Business Lawyers Club, le Centre vietnamien d'arbitrage international et la Société vietnamienne de droit international (Hanoï, 10 décembre 2020) ;
- ix) Université de Hong Kong, Centre de médiation de Hong Kong et Institut international de règlement des différends et de gestion des risques (Hong Kong (Chine), 10 décembre 2020) ;
- x) Université fédérale d'Extrême-Orient (Vladivostok (Fédération de Russie), 16 décembre 2020) ;
- xi) Université de sciences politiques et de droit de la Chine du Sud-Ouest (Chongqing (Chine), 18 décembre 2020) ;
- xii) Centre de droit des sociétés et de l'insolvabilité de l'Université nationale de droit de Gujarat, en collaboration avec le Conseil indien de l'insolvabilité et

<sup>2</sup> Voir également le rapport sur l'édition 2020 de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI, consultable à l'adresse suivante : [https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/apdayreport\\_2020.pdf](https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/apdayreport_2020.pdf).

de la faillite et le Comité national de coordination Inde-CNUDCI (Gujarat (Inde), 18 décembre 2020)<sup>3</sup> ;

xiii) Université nationale de droit de Delhi, en collaboration avec le Conseil indien de l'insolvabilité et de la faillite, INSOL India, le Comité national de coordination Inde-CNUDCI, l'Université de Nottingham Trent, l'Université Campbell, le Centre de droit de l'Université de Georgetown, l'International Law Institute, et la Société indienne des praticiens de l'insolvabilité (New Delhi, 6-10 janvier 2021)<sup>4</sup>.

Des manifestations consacrées à d'autres thèmes, lors desquelles le Centre régional a présenté des exposés sur ses propres travaux et ceux de la CNUDCI, ainsi que sur le règlement des différends, le RDIE, les MPME, les sûretés et le commerce électronique, ou auxquelles il a contribué d'une autre manière, ont été organisées avec les partenaires et établissements universitaires suivants :

xiv) Université de commerce international et d'économie de Shanghai et CCI (Shanghai (Chine), 10 octobre 2020) ;

xv) Université Inha (Incheon (République de Corée), 27 octobre 2020) ;

xvi) Université de Kangnam (Gyeonggi-do (République de Corée), 28 octobre 2020) ;

xvii) Université Chung-Ang (Séoul, 19 novembre 2020) ;

xviii) Université Chulalongkorn (Bangkok, 26 novembre 2020) ;

xix) Faculté de droit de l'Université de Nagoya (Nagoya (Japon), 22 décembre 2020).

3. Le Centre régional a en outre organisé et appuyé les manifestations et initiatives suivantes, ou y a participé, en vue de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces et, partant, de promouvoir la sécurité juridique dans les opérations commerciales internationales :

a) S'agissant du mandat général de la CNUDCI ou de questions **transversales** :

i) Présentation et coordination d'exposés sur les innovations mises en place et les difficultés rencontrées en ce qui concerne le commerce international et le règlement des différends en ligne dans l'économie numérique, lors d'une réunion organisée conjointement avec le Ministère chinois du commerce, l'Institut de droit international de l'Académie chinoise des sciences sociales, l'Académie chinoise de droit de l'arbitrage et le Conseil international pour l'arbitrage commercial (Beijing, 15 et 16 octobre 2020) ;

ii) Débat concernant l'incidence de la technologie numérique sur l'arbitrage international lors du séminaire annuel de la CCI tenu pendant la Semaine de l'arbitrage à Hong Kong (Hong Kong (Chine), 19 octobre 2020) ;

iii) Prononciation d'une allocution spéciale lors du séminaire en ligne coorganisé à l'occasion de la Journée des Nations Unies avec le Comité national de coordination Australie-CNUDCI, portant sur l'initiative CISG@40, l'adhésion de l'Australie à la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014) (« Convention de Maurice sur la transparence »), l'entrée en vigueur de la Convention de Singapour sur la médiation, l'insolvabilité, les MPME, les documents de transport multimodal négociables et les aspects juridiques de l'économie numérique (Australie, 23 octobre 2020) ;

<sup>3</sup> Les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité ont également été mis en lumière.

<sup>4</sup> Ibid.

- iv) Présentation de la CVIM et de la Convention de Singapour sur la médiation à environ 300 juristes japonais, en collaboration avec l'Academy for International Business Transactions (Tokyo, 24 octobre 2020) ;
- b) Dans le domaine du **règlement des litiges**, le Centre régional a :
- i) Coorganisé, avec le Ministère de la justice de la République de Corée, une séance d'information virtuelle sur les travaux du Groupe de travail III à l'intention de représentants gouvernementaux de la Chine, de la Fédération de Russie, du Japon, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam (Séoul, 9 avril 2020) ;
- ii) Présenté les instruments de règlement des différends de la CNUDCI et apporté un appui institutionnel aux webinaires organisés avec l'Université Manav Rachna et le Comité national de coordination Inde-CNUDCI (Haryana (Inde), 2 et 27 mai 2020) ;
- iii) Formulé des remarques sur les textes de la CNUDCI relatifs à l'arbitrage pour un cours en ligne du Centre d'arbitrage et de médiation internationaux de Bali (Bali (Indonésie), juillet 2020) ;
- iv) Participé à une réunion consacrée à la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage, organisée par le Centre asiatique d'arbitrage international (« AIAC ») (Kuala Lumpur, 21 août 2020) ;
- v) Coordonné un discours liminaire commémorant l'entrée en vigueur de la Convention de Singapour sur la médiation lors du séminaire en ligne sur la médiation organisé par l'Académie chinoise de droit de l'arbitrage (Chine, 12 septembre 2020) ;
- vi) Présenté la Convention de Singapour sur la médiation lors de la Conférence en ligne de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique de 2020 (Sydney (Australie), 17 septembre 2020) ;
- vii) Apporté un appui institutionnel à l'édition 2020 de la Semaine australienne de l'arbitrage et à la Conférence australienne sur l'arbitrage international, organisée par le Centre australien pour l'arbitrage commercial international (ACICA) et le CI Arb (Australie, 12-16 octobre 2020) ;
- viii) Présenté ses félicitations à la réunion d'inauguration du Centre coréen de médiation internationale (Séoul, 13 novembre 2020) ;
- ix) Apporté un appui institutionnel à la Conférence virtuelle du Groupe des jeunes praticiens du Centre asiatique d'arbitrage international (Kuala Lumpur, 3 mars 2021) ;
- x) Coordonné les déclarations liminaires pour la cérémonie de lancement du groupe d'étude sur l'application au niveau national de la Convention de Singapour sur la médiation, organisée par le Ministère de la justice de la République de Corée (Séoul, 10 mars 2021) ;
- c) Dans le domaine des **sûretés**, le Centre régional a :
- i) Présenté la réforme des sûretés et la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (2016) à la Conférence internationale de 2020 intitulée « Ease of Doing Business », organisée par le Ministère coréen de la justice (Séoul, 4 décembre 2020) ;
- d) Dans le domaine de la **vente de marchandises**, le Centre régional a organisé un certain nombre d'activités dans le cadre de l'initiative CISG@40, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2 ;
- e) Dans le domaine de l'**insolvabilité**, le Centre régional a :
- i) Présenté un aperçu de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (1997) lors d'un webinaire sur son applicabilité en Inde,

coorganisé avec le Comité national de coordination Inde-CNUDCI et l'Université Manav Rachna (Haryana (Inde), 6 juin 2020) ;

ii) Coorganisé la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI et un concours de plaidoiries sur l'insolvabilité avec l'Université nationale de droit de Gujarat et l'Université nationale de droit de Delhi, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2 f).

4. Afin de favoriser l'inclusion dans le cadre de ses activités, le Centre régional a aidé des responsables gouvernementaux de pays en développement, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement à participer virtuellement à diverses activités, facilitant notamment la participation de responsables gouvernementaux des Fidji, de Mongolie, du Myanmar, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka et de Thaïlande à la session extraordinaire de la CNUDCI qui s'est tenue en novembre 2020.

#### **Assistance technique et renforcement des capacités<sup>5</sup>**

*Pertinence pour les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 8, 9, 10 et 16*

5. Conformément à son mandat spécifique, le Centre régional a également fourni les services de renforcement des capacités et d'assistance technique ci-après aux États de la région Asie-Pacifique, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement :

#### **Activités menées par le Centre régional**

a) Dans le domaine du **règlement des différends** :

i) Coorganisation d'un atelier de renforcement des capacités en matière de RDIE à l'intention des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique avec le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et l'Université nationale australienne (Yangon (Myanmar), 1<sup>er</sup> décembre 2020) ;

ii) Prononciation d'une allocution lors du webinaire sur l'arbitrage international coorganisé au Timor-Leste avec la Banque asiatique de développement (BAsD), la CCI, le Singapore International Arbitration Centre et le Centre australien pour l'arbitrage commercial international (Timor-Leste, 8 décembre 2020) ;

iii) Assistance technique au Gouvernement ouzbek pour la révision de son projet de loi sur l'arbitrage, basé sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage, en collaboration avec la BAsD ;

iv) Appui à la participation de responsables gouvernementaux et de juges de pays en développement, de pays sans littoral et de petits pays insulaires à des activités et conférences virtuelles sur le renforcement des capacités ;

b) Dans le domaine du **commerce électronique** :

i) Organisation conjointe, avec le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est et le Gouvernement mongol, d'un atelier virtuel sur l'adhésion à la Convention sur les communications électroniques (Oulan-Bator, 17 novembre 2020). La Mongolie est devenue partie à cette convention le 3 décembre 2020.

#### **Activités présentées dans le document [A/CN.9/1058](#), qui bénéficient de l'appui du Centre régional<sup>6</sup>**

c) Examen par les pairs du rapport de diagnostic établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (« CNUCED ») en ce qui

<sup>5</sup> Ces activités sont menées sur demande.

<sup>6</sup> Voir également la section II.A du document [A/CN.9/1058](#).

concerne le cadre réglementaire du commerce électronique au Myanmar (Nay Pyi Taw, 11 septembre 2020) ;

d) Réunion virtuelle préintersessions du Groupe de travail III de la CNUDCI concernant l'utilisation de la médiation dans le RDIE, coorganisée avec le Ministère de la justice de Hong Kong (Chine) et l'Asian Academy of International Law (Hong Kong (Chine), 9 novembre 2020)<sup>7</sup> ;

e) Fourniture d'un appui technique à la CESAP aux fins de la promotion et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la Convention sur les communications électroniques, et participation à la sixième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 25 et 26 janvier 2021) ;

f) Séances d'information virtuelles à l'intention des représentants des Gouvernements turkmène (Vienne, juin 2020), afghan (Vienne, février 2021) et pakistanais (Vienne, février 2021) ;

g) Première réunion de la plateforme inclusive mondiale d'innovation juridique sur le règlement des litiges en ligne, en collaboration avec le Ministère de la justice de Hong Kong (Chine) (Hong Kong (Chine), 18 mars 2021)<sup>8</sup> ;

h) Manifestation sur la numérisation du commerce international, coorganisée avec le Ministère du développement économique de la Fédération de Russie et l'International and Comparative Law Research Center (Moscou, 30 mars 2021)<sup>9</sup> ;

i) Série de manifestations sur le règlement des litiges dans l'économie numérique, dont une réunion de lancement et un atelier de deux jours, en collaboration avec le Ministère japonais de la justice et le Centre japonais pour le règlement des litiges internationaux (Tokyo, 5 février et 30 et 31 mars 2021)<sup>10</sup> ;

j) Activités menées dans le cadre du mémorandum d'accord sur la contribution financière au Fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI conclu le 7 août 2019 entre le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies et le Ministère du commerce de la République populaire de Chine, notamment :

i) Conception de modules en ligne sur le thème « Présentation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international » ;

ii) Sommet chinois de 2020 sur l'arbitrage international, organisé conjointement par l'Académie chinoise de droit de l'arbitrage et la Commission d'arbitrage de Guangzhou (Guangzhou (Chine), 28 et 29 octobre 2020) ;

iii) Séminaire en ligne sur la médiation organisé par l'Académie chinoise de droit de l'arbitrage, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 3 b) v) ;

iv) Manifestation consacrée à l'économie numérique, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 3 a) i).

## **Activités entreprises conjointement ou en coopération avec d'autres organismes**

*Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9, 10, 16 et 17*

6. Pour renforcer sa coordination et sa coopération avec des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisés pertinents des Nations

<sup>7</sup> Voir [uncitral.un.org/fr/working\\_groups/3/investor-state](https://uncitral.un.org/fr/working_groups/3/investor-state).

<sup>8</sup> Voir A/CN.9/1064/Add.4.

<sup>9</sup> Voir A/CN.9/1081.

<sup>10</sup> Voir A/CN.9/1064/Add.4. Les documents et les enregistrements correspondants sont accessibles à l'adresse suivante : [uncitral.un.org/fr/disputeresolutiondigitaleconomy](https://uncitral.un.org/fr/disputeresolutiondigitaleconomy).



Unies, le Centre régional a poursuivi ses efforts systématiques avec les institutions œuvrant à la réforme du droit commercial, comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la BASD, la CESAP et la CNUCED, afin de fournir une assistance technique et d'aider au renforcement des capacités. Il a par exemple :

a) Coorganisé des ateliers et des séminaires de renforcement des capacités avec différentes institutions internationales sur les thèmes du règlement des différends, de la vente de marchandises et du commerce électronique, comme indiqué ci-dessus aux paragraphes 2, 3 et 5 ;

b) Collaboré avec le Bureau de représentation de la CCI à Shanghai et avec le Bureau chargé de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des litiges de la CCI en Asie du Nord en vue d'organiser des manifestations à l'occasion de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI avec des universités australiennes, chinoises et vietnamiennes, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2 f) ;

c) Fourni une assistance technique et aidé au renforcement des capacités afin de favoriser l'amélioration du cadre juridique en matière de commerce, d'investissement et d'accès à la justice au titre du Cadre de partenariat établi pour la période 2017-2021 entre la République démocratique populaire lao et l'Organisation des Nations Unies ;

d) Coanimé le webinaire sur les modes alternatifs de règlement des litiges dans les pays de l'APEC et la médiation à l'ère post-COVID-19, organisé par la Société malaisienne de développement du commerce extérieur, le portail d'exposition virtuelle MyAPEC et le Centre de médiation malaisien (Kuala Lumpur, 30 novembre 2020) ;

e) Participé à la septième session du Comité du commerce et de l'investissement de la CESAP (Bangkok, 27-29 janvier 2021) ;

f) En partenariat avec la BASD, fourni une assistance technique et aidé au renforcement des capacités aux fins de la réforme du droit de l'arbitrage commercial international des pays du Pacifique Sud, notamment en coorganisant la troisième Conférence sur l'arbitrage international dans le Pacifique Sud (Sydney (Australie), 17 mars 2021).

7. Le Centre régional a également servi de canal de communication avec les États de la région en ce qui concerne les activités de coopération et d'assistance techniques de la Commission, désignant des points de contact au sein des gouvernements de la région et participant régulièrement à des consultations avec des responsables gouvernementaux.

## **Nouvelles formalités conventionnelles et incorporation de lois types dans le droit interne**

*Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 9, 10 et 16*

8. Au cours de la période considérée, les textes de la CNUDCI ci-après ont été adoptés dans la région<sup>11</sup> :

- a) Dans le domaine de l'**arbitrage international** :
  - i) Convention de New York : Tonga (2020) ;
  - ii) Convention de Maurice sur la transparence : Australie (2020) ;
  - iii) Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage : Ouzbékistan (2021).

<sup>11</sup> Voir, en outre, État des conventions et des lois types, Note du Secrétariat, [A/CN.9/1056](#). La présente note traite des mesures prises dans la région Asie-Pacifique et des résultats des activités du Centre régional, le cas échéant. La note sur l'État des conventions et des lois types indique l'état des conventions et lois types issues des travaux de la Commission.

- b) Dans le domaine de la **médiation commerciale internationale** :
  - i) Convention de Singapour sur la médiation : Arabie saoudite (2020). La Convention est entrée en vigueur le 12 septembre 2020 ;
- c) Dans le domaine du **commerce électronique** :
  - i) Convention sur les communications électroniques : Kiribati, Bahreïn et Mongolie (2020) ;
  - ii) Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (2017) : Singapour et Abu Dhabi Global Market (Émirats arabes unis) (2021).

## Activités de proximité

*Pertinence pour les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 16 et 17*

9. Au cours de la période considérée, le Centre régional a servi de canal de communication entre les États et le secrétariat de la CNUDCI basé à Vienne et il a continué d'élargir la portée de son mandat, dans le cadre de son programme national et régional d'enseignement, afin d'entretenir un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d'autres organisations internationales, les banques de développement, les milieux universitaires, les médias et le public sur divers aspects de ses travaux, l'objectif étant de renforcer la coopération et l'aide communautaire, et de mieux faire connaître les activités de la CNUDCI. Il a notamment :

- a) Participé à des réunions avec divers responsables gouvernementaux et acteurs, notamment le Gouvernement de la République de Corée, les gouvernements de la région, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les associations juridiques internationales, les centres de règlement des différends et les établissements d'enseignement supérieur ;
- b) Encouragé la participation des milieux universitaires en organisant des présentations en ligne à l'intention des universités de la région dans le cadre de l'événement phare qu'est la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI ;
- c) Appuyé des concours de plaidoiries destinés à faire mieux connaître les instruments de la CNUDCI aux étudiants, notamment<sup>12</sup> :
  - i) Le Concours de Shanghai de 2020 (édition spéciale), comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2 f) iii) ;
  - ii) L'édition 2020-2021 du Concours international de plaidoiries sur l'insolvabilité et la faillite, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2 f) xiii) ;
  - iii) La session virtuelle de préparation au Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis organisée par l'AIAC (Kuala Lumpur, 5-7 mars 2021) ;
  - iv) Le Concours de Shanghai de 2021, coorganisé avec la CCI (Shanghai (Chine), 8-12 mars 2021) ;
- d) Diffusé des informations sur les instruments de la CNUDCI et l'actualité de la Commission en publiant des bulletins d'information en ligne et des informations à jour sur les médias sociaux dans les langues régionales et les langues officielles de l'ONU.

## Ressources et financement

10. Les activités du Centre régional ne sont pas financées par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et sont donc tributaires de l'existence de ressources

<sup>12</sup> Voir également [A/CN.9/1058](#).

extrabudgétaires. Pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à son programme, le Centre régional s'appuie sur la contribution financière annuelle de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.

11. Conformément à l'article 13.3 du mémorandum d'accord qu'elle avait signé le 18 novembre 2011 avec l'ONU et le Ministère coréen de la justice au sujet du fonctionnement du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique et de la contribution financière à y apporter, la ville d'Incheon avait décidé, en 2016, de renouveler pour une période de cinq ans (jusqu'en 2021) cette contribution d'un montant de 450 000 dollars des États-Unis.

12. Pour ce qui est des effectifs, le Centre régional compte un administrateur, un assistant de programme, un assistant d'équipe et deux juristes. Son budget de projet de base permet également le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Au cours de la période considérée, 14 stagiaires (7 femmes et 7 hommes) de huit pays (Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Norvège, République de Corée, Sénégal et Singapour) ont effectué des stages à distance. Le Centre régional a notamment accueilli un stagiaire résidant dans la ville d'Incheon, et reçu des candidatures de tous les groupes régionaux d'États Membres de l'ONU. Il est par ailleurs très souhaitable qu'il soit en mesure d'attirer un large éventail de candidats qui maîtrisent les langues régionales, notamment en provenance de pays sous-représentés dans le programme de stages. Par conséquent, les États et les organisations dotées du statut d'observateur pourraient porter la possibilité de postuler à un stage à l'attention des personnes intéressées qui répondent à ces critères spécifiques ; ils pourraient également, dans la mesure où les stages ne sont pas rémunérés, envisager d'accorder des bourses pour aider les candidats les plus qualifiés à participer à un stage au Centre régional.

13. Outre la contribution financière mentionnée ci-dessus, le Centre régional bénéficie des services de juristes détachés à titre gracieux par le Ministère de la justice de la République de Corée et le Gouvernement de Hong Kong (Chine). Au cours de la période considérée, il a accueilli un nouvel expert juridique en octobre 2020 et prolongé en mars 2021 la période de détachement d'un expert juridique actuellement en poste. Les nouvelles demandes d'assistance technique et la reprise progressive des activités en présentiel au cours de la période sur laquelle portera la prochaine note devraient continuer d'accroître l'intérêt suscité par les textes de la CNUDCI dans la région. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles sous la forme de contributions supplémentaires versées au Centre régional ou à ses projets par des États Membres, ou des entités publiques et privées intéressées recommandées par des États Membres.

14. La viabilité du Centre régional, dont le fonctionnement est entièrement tributaire de la contribution d'un seul État, est fortement menacée. Au moment de la rédaction de la présente note, le secrétariat cherchait à obtenir le renouvellement de cette contribution auprès du Ministère coréen de la justice et de la ville d'Incheon. La Commission voudra peut-être demander à nouveau à tous les États, aux organismes et organes des Nations Unies concernés, aux organisations internationales et aux autres entités intéressées de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, sous une forme pluriannuelle, afin d'appuyer et renforcer les activités du Centre régional aux fins du financement de projets spéciaux ainsi que pour aider de toute autre manière le secrétariat de la CNUDCI à mener ses activités d'assistance et de coopération techniques. Elle pourrait également demander aux États Membres d'aider le secrétariat à recenser des sources de financement au sein de leur gouvernement.